



PREFECTURE DU LOIRET



Direction départementale  
de l'agriculture  
et de la forêt du Loiret

Service eau et forêt

NATURA 2000 – DIRECTIVE OISEAUX  
4<sup>ème</sup> COMITE DE PILOTAGE  
Site Vallée de la Loire du Loiret (FR 2410017)

La quatrième réunion du comité de pilotage s'est tenue le vendredi 7 octobre 2005 à la Préfecture du Loiret sous la présidence de M. CARAVA, Secrétaire Général Adjoint.

**Membres présents :**

♦ Services de l'Etat et établissements publics :

- |                           |   |
|---------------------------|---|
| · M. MARSAUDON Valère     | représentant le Directeur Régional de l'Environnement                                     |
| · M. BUXERAUD Frédéric    | représentant le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt                   |
| · M. THILLOU Régis        | représentant le Directeur Départemental de l'Equipement                                   |
| · M. CHAPPELLET Hugues    | représentant le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage |
| · Mme LAVIEILLE Dominique | Préfecture du Loiret  |

♦ Collectivités territoriales et EPCI :

- |                        |  |
|------------------------|--|
| · M. MASSAT Olivier    | représentant M. le Président de la C.A.O. Val de Loire |
| · M. ROLLAND JC        | Adjoint au Maire de ST AIGNAN LE JAILLARD              |
| · M. D'ABOVILLE Michel | Adjoint au Maire de MEUNG SUR LOIRE                    |

♦ Organismes socioprofessionnels, acteurs du monde rural, associations :

- |  |   |
|--|---|
| · M. BELK Jean Claude                    | FDSEA   |
| · MM. de TRISTAN Jean et RICHARD Thierry | Chambre d'Agriculture du Loiret   |
| · M. MORIN Ludovic                       | Jeunes Agriculteurs du Loiret   |
| · M. LAPORTE Marc                        | représentant le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière |

· M. de NEYRIEU	Propriété Privée Rurale
· M FRANCOIS Jean Michel	Fédération Départementale des chasseurs
· M BOSCH Jean Cornélis	Groupement d'Intérêt Cynégétique Loire
· M. HERGOTT François	Conservatoire du Patrimoine Naturel du Centre
· M. PRATZ Jean-Louis	représentant le Président des Naturalistes Orléanais et de la Loire Moyenne
· M. ARNOULD Patrick	CNPE Dampierre en Burly, EDF
· M. CHANTEREAU Michel	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
· M. HERVET Patrick	Comité Départemental de canoë kayak
· M. JOURDAIN Thierry	UNICEM

♦ Excusés :

- M. CARDOUX, Conseiller Général
- M. BILLARD, Maire de TAVERS
- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- M. le Président du Comité Départemental du Tourisme
- M. CARTON, EDF – RTE
- M. le Président de la Fédération du Loiret pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement

Le cabinet BIOTOPE était représenté par Mme Claire POINSOT.

**1 – Accueil et introduction de M. le Secrétaire Général Adjoint :**

M. le Secrétaire Général Adjoint ouvre la séance en accueillant les participants.

**Le compte rendu du comité de pilotage du 8 juin 2005 est approuvé.**

**2 – Proposition d'extension du périmètre du site (C. POINSOT)**

Lors du comité précédent, il avait été proposé une extension ponctuelle du périmètre pour 3 espèces :

- Aigrette garzette : 2 boisements sur St Gondon et St Firmin sur Loire
- Pie grièche écorcheur : Val de Maimbray (Beaulieu sur Loire), et à proximité de Beaugency
- Bihoreau gris : étangs du Briou à Sully sur Loire

Il était proposé d'étendre le périmètre en incluant les zones déjà en Site d'Intérêt Communautaire (SIC), pour l'aigrette et la pie grièche, et en incluant les étangs du Briou après consultation de la commune de Sully-sur-Loire.

Les communes ont donné un avis favorable pour Saint-Firmin-sur-Loire, favorable sous réserve de ne pas limiter la fréquentation du site pour Sully-sur-Loire, réservé pour Beaugency. Saint-Gondon et Beaulieu-sur-Loire n'ont pas fait connaître leur avis.

M. le Secrétaire Général Adjoint propose l'extension du site dans les conditions suivantes :

#### Aigrette garzette :

- Saint Gondon : extension en incluant la zone déjà en Site d'Intérêt Communautaire (SIC) « Vallée de la Loire »
- Saint Firmin-sur-Loire : extension en incluant la zone déjà en Site d'Intérêt Communautaire (SIC) « Côteaux calcaires ligériens entre Ouzouer sur Loire et Briare »

#### Pie grièche écorcheur :

Val de Maimbray (Beaulieu sur Loire) et Beaugency : extension en incluant la zone déjà en Site d'Intérêt Communautaire (SIC) « Vallée de la Loire »

#### Bihoreau gris :

Extension aux étangs du Briou à Sully sur Loire

**Conclusion : Le comité valide, à l'unanimité, ces propositions d'extension.**

### 3 – Objectifs et programme d'actions (C. POINSOT)

Le document est présenté par le cabinet d'études BIOTOPE. 17 objectifs ont été retenus, déclinés en 51 actions.

20 actions sont classées prioritaires (page 120 du document).

20 actions sont contractualisables (Contrat d'Agriculture Durable ou Contrats Natura 2000).

Le chiffrage réalisé pour ces actions se monte à 1 335 179 €

M. D'ABOVILLE demande comment les communes peuvent retrouver les actions qui les concernent, et comment cela peut être intégré aux programmes des travaux d'entretien des municipalités.

M. MARSAUDON indique qu'à l'issue du DOCOB, une structure animatrice sera nommée sur le site, dont le rôle sera de faire vivre le document, en démarchant notamment les communes, et les autres propriétaires ou gestionnaires du site.

M. de TRISTAN souhaite savoir si les CAD (Contrats d'Agriculture Durables) concernés par Natura 2000 font l'objet d'une enveloppe financière spéciale complémentaire à celle des CAD hors Natura 2000.

M. BUXERAUD indique qu'actuellement ce n'est pas le cas.

M. LAPORTE souhaite le retrait de la mention de plantation à l'automne pour les actions 3.3 et 7.2 : *il est décidé de préciser que les travaux préparatoires auront lieu à l'automne (la date de plantation sera laissée aux choix du bénéficiaire).*

Action 7.2 : l'engagement à 30 ans est à retirer pour cette action (ne concerne que la conservation de bois sénescents). *il est décidé de retirer cette mention.*

Actions 7.2 et 7.4 : les barèmes seront fixés par un arrêté préfectoral régional.

M. de TRISTAN soulève le problème de la responsabilité civile du propriétaire pour la conservation d'arbres morts.

M. LAPORTE indique que le propriétaire peut souscrire une assurance responsabilité civile sur l'ensemble de sa propriété, mais pas spécifiquement pour les arbres morts. Il convient de ne pas laisser d'arbres morts ou sénescents à moins de 30 mètres des chemins. Mais en cas d'accident, la responsabilité du propriétaire pourrait être recherchée.

M. CHANTEREAU a connaissance d'un groupe de travail au Ministère de l'Ecologie sur ce sujet. Il indique que la jurisprudence est en train de se faire, mais il serait nécessaire de modifier la réglementation sur ce point.

M. CHAPPELET estime qu'il conviendrait de mener une communication sur la circulation dans les espaces naturels, notamment auprès des pêcheurs.

M. PRATZ annonce qu'une nouvelle espèce nicheuse est présente sur la Loire depuis cette année : le héron garde-bœuf (2 couples en 2005). Il indique le souhait de l'association des Naturalistes Orléanais de figurer parmi les acteurs des actions 13.3 et 13.4.

M. THILLOU demande que la DDE figure systématiquement parmi les acteurs pour les actions sur le Domaine Public Fluvial. De plus, il s'interroge sur le postulat de départ annoncé par BIOTOPE précisant que les montants sont indicatifs.

Melle POINSOT rappelle que ce sont des estimations financières, notamment pour le pourcentage de réalisation étant donné que l'on est dans une démarche contractuelle, volontaire, donc difficilement quantifiable.

M. PRATZ demande que pour l'action 5.1 concernant la remise en état des gravières, le terme de gravières « en activité » soit retiré. L'action doit être axée sur les « sites orphelins » *il est décidé de remplacer le terme « en activité » par « les sites orphelins » ou « totalement abandonnés ».*

**A l'issue des débats, et compte tenu des modifications proposées, le Document d'Objectifs est approuvé à l'unanimité**

La DIREN présente la suite du calendrier :

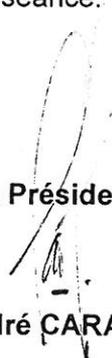
- Consultation des communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés par les extensions de périmètre
- Arrêté préfectoral d'approbation du DOCOB
- Nomination d'une structure animatrice sur le site par convention avec la DIREN. La structure animatrice sera la même pour la Loire directive Habitats et directive Oiseaux. **Les structures volontaires pour devenir structure animatrice du site doivent contacter la DIREN.**

Une réunion publique aura lieu à Meung sur Loire le 15 novembre 2005 à 20h30.

M. le Secrétaire Général Adjoint remercie les membres et lève la séance.

La séance est levée à 11 h 45.

Le Président

  
André CARAVA